



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL N°09

MARDI 22 FEVRIER 2022

Réunion électronique

Présents : M. Sauveur CUCURULO, Président,
M. Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire.

Participant : MM. Gilles BELLISSENT, Anthony BILLARD, Rémi LECHEVALLIER, Joël LEPROVOST, Alain ROBERT.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observation, la Commission adopte le procès-verbal n° 08 du 25 janvier 2022.

1 - Dossier examiné

1.1 - Arbitres de district :

District du Calvados de Football

MOURIER Justin, licence n° 2546350711 – DISTRICT JEUNE STAGIAIRE.

Licencié arbitre indépendant, saison 2021/2022, après sa formation initiale d'arbitre de novembre 2021.
Demande de changement de statut, le 06 février 2022, pour L.C. BRETTEVILLE SUR ODON.

Vu les dispositions de l'article 26 du Statut Régional de l'Arbitrage,
Considérant la date de la demande de changement de statut postérieure au 31 août,

la Commission rejette la demande hors délai et dit que M. MOURIER Justin conserve le statut « indépendant » pour le District de Football du Calvados de football pour la saison 2021-2022.



La prochaine réunion plénière est fixée au jeudi 21 avril 2022, au siège de la L.F.N., à Lisieux.

Le Président,



Sauveur CUCURULO

Le Secrétaire,



Jean-Pierre GALLIOT

